

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

*Réunion du 25 mai 2016
Convocation du 17 mai 2016
Affichage le 17 mai 2016*

Membres en exercice : 26

Membres présents : 21

Ayant participé à la délibération : 24

Le vingt-cinq mai deux mil seize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

Présents : Mr Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, Mrs Pascal OUIIN, Joël LEHODEY, Mmes Thaïs MAURY, Michelle GUIBLE, Dorothée LECLUZE, Mrs Alain HUBERT, Daniel LELIEVRE, Mr Sébastien BELHAIRE, Mmes Annabelle COQUIERE, Adeline RENIMEL, Mrs Jacques LACOLLEY, Dominique MAIRESSE, Mrs Patrick LEBOUTEILLER, Sébastien PERIER, Pierre GUICHEMERRE, Mmes Sylvie CROCI, Christelle GAUCHER, Cécile CAPT, Mr Lionel MINGUET

Absents excusés : Josette BADIN qui donne procuration à Dominique MAIRESSE.
Joël CRAHE qui donne procuration à Guy GEYELIN.
Frédéric MONSALLIER qui donne procuration à Pierre GUICHEMERRE.
Laurent DESLANDES.
Isabelle LELOUP.

Secrétaire de séance : Thaïs MAURY.

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

25-05-2016/01 TERRASSE LOGEMENT COMMUNAL DE HYENVILLE

« Madame LEDOUX propose deux devis pour la pose d'une terrasse au logement communal de Hyenville :

- Yannick DORON pour 2157.24 € TTC.
- Pacilly Paysage pour 1772.26 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour retenir le devis de Yannick DORON car ce dernier comprend un système de fixation sur plots qui protégera le système d'étanchéité réalisé sur la terrasse. »

Mr Belhaire précise que la durée de vie de la terrasse sera plus longue avec un caillebotis de classe 4.

25-05-2016/02 TRAVAUX DE REMANIAGE PRESBYTERE DE HYENVILLE

Madame LEDOUX informe l'assemblée qu'attendu que les travaux d'extension du réseau d'assainissement ne se feront pas en 2016, les crédits alloués à cette opération sont reportés pour des travaux de remaniage de la toiture du presbytère de Hyenville.

« Madame LEDOUX propose deux devis pour des travaux de remaniage du presbytère de Hyenville :

- Bruno BONHOMME pour 6850.78 € TTC.
- HOUSSET CHEVALIER pour 8 509.62 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour retenir le devis de Bruno BONHOMME.».

25-05-2016/03 ECOLES –MARQUAGES AU SOL-

« Madame LECLUZE propose un devis concernant des travaux de marquage à effectuer dans le groupe scolaire (marelle, cercle, quadrillage, création d'un plateau sportif, but ...) :

- Devis Manche signalisation routière : 2 496 € TTC.

Une participation à hauteur de 50 % est prise en charge par la Communauté de Commune sur certains marquages, ce qui représente la somme de 847.66 €.

L'APE prendra également en charge une partie de ces dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour retenir ce devis. »

25-05-2016/04 ECOLES –ACHAT D'UN CHARIOT TRANSPORT TAPIS-

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de Casal Sport de Sotteville les Rouen concernant l'acquisition d'un chariot pour transporter les tapis à l'école pour un montant de 380.50 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Une participation à hauteur de 50 % est prise en charge par la Communauté de Commune ce qui représente la somme de 144.62 €.

25-05-2016/13 ACHAT DE CLOISONS DE SEPARATION ET DE JEUX GARDERIE

« Un devis de la SA Wesco de Cérizay est proposé comprenant l'acquisition de cloisons séparatives qui seront installées à la garderie ainsi qu'un coin canapé et de nouveaux jeux pour un montant de 1312.18 € TTC,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer.

Une participation à hauteur de 50 % est prise en charge par la Communauté de Commune pour l'acquisition des cloisons et d'un coin canapé représentant la somme de 592.02 €. »

25-05-2016/14 ACHAT DE TAPIS ET BACS DE RANGEMENT GARDERIE

« Un devis de la papeterie Pichon de La Talaudière est proposé comprenant l'achat de bacs de rangement et tapis pour la garderie d'un montant de 432.39 € TTC,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer.
Une participation à hauteur de 50 % est prise en charge par la Communauté de Commune pour ces achats représentant la somme de 232.52 €. »

25-05-2016/05 ACQUISITION D'UNE CISAILLE ET D'UNE PLASTIFIEUSE MAIRIE

« Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de Fiducial du Havre pour l'achat d'une cisaille et d'une plastifieuse pour les services administratifs de la Mairie d'un montant de 763.13 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant. »

25-05-2016/15 TRAVAUX DE MACONNERIE ET DE POSE DE MENUISERIES SALLE DES FETES

« Il est proposé deux devis pour les travaux de maçonnerie et de pose de menuiseries à la salle des fêtes :

- Maçonnerie : SARL David et Mattioni de Quetteville sur Sienne d'un montant de 12 226.78 € TTC.
- Menuiseries : Bati-permis de Coutances d'un montant de 11 692 € TTC.

Monsieur LELIEVRE demande si la pose des volets roulants est en option et s'il y a des garanties après la pose ?

Monsieur OUIN lui répond favorablement.

Madame MAURY demande pourquoi la pose de volets roulants est en option ?

Monsieur OUIN répond qu'il n'y a peut-être pas grand intérêt qu'il y ait la pose de volets roulants sur les fenêtres de la salle des fêtes.

Monsieur LELIEVRE précise que des volets roulants peuvent être préférable surtout lors de présentation théâtrale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour retenir ces deux devis avec l'option volets roulants,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et à procéder au règlement, à savoir, pour bâti permis 50 % de la somme due à la commande et 50 % en fin de travaux.»

Monsieur OUIN informe le conseil municipal que les travaux se feront probablement en Septembre et qu'il faudra établir un calendrier en rapport avec les locations déjà réservées.

Madame MAURY pense qu'il serait plus favorable de faire les travaux pendant les vacances scolaires attendu que les associations ne réservent pas la salle des fêtes.

Madame LEDOUX rajoute que la salle de Hyenville reste disponible pour les associations.

25-05-2016/16 TRANSFORMATION DU PIGEONNIER EN TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur OUIN signale que l'implantation de toilettes publiques à proximité du terrain de pétanque et de l'aire de jeux serait appréciée. Deux devis sont proposés :

- Maçonnerie : Sarl David et Mattioni de Quettreville sur Siene pour un montant de 4001.76 € TTC.
- Menuiseries : Bâti-permis de Coutances pour un montant de 1369.20 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir ces devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

25-05-2016/07 DECISION MODIFICATIVE N°1

Des subventions d'équipement auraient dues être amorties précédemment. Des écritures sont donc nécessaires :

Dépenses de fonctionnement :

<u>Chapitre 022</u> : Dépenses imprévues fonctionnement :	+ 1 000.00 €
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section investissement :	- 81 379.49 €
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section investissement :	+ 347.70 €
<u>Chapitre 042</u> :	
<u>Article 6811</u> : Dotation amortissement immos incorp&corp :	- 1 000.00 €
<u>Article 6811</u> : Dotation amortissement immos incorp&corp :	+ 81 379.49 €
<u>Chapitre 67</u> :	
<u>Article 678</u> : Autres Charges exceptionnelles :	- 347.70 €

Dépenses d'investissement :

<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section de fonctionnement :	+ 347.70 €
<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section de fonctionnement :	- 81 379.49 €
<u>Chapitre 040</u> :	
<u>Article 28041481</u> : Cne : Bien mobilier, matériel :	+ 2 323.49 €
<u>Article 28041581</u> : GFP : Biens mobiliers, matériel :	+ 9 136.83 €
<u>Article 28041582</u> : GFP : Bâtiments et installation :	+ 59 370.00 €
<u>Article 2804181</u> : Autres : Biens mobiliers, mat.	+ 2 239.17 €
<u>Article 2804182</u> : Autres : Bâtiments et instal. :	+ 8 310.00 €
<u>Chapitre 10</u> :	
<u>Article 10222</u> : FCTVA :	- 347.70 €

25-05-2016/08 DECISION MODIFICATIVE N°2

Une rectification d'écriture est à apporter concernant les restes à réaliser du budget communal 2015 de Hyenville, la décision modificative suivante est prise :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 021 :

Article 21311 : Hôtel de ville – 2 895.94 €.

Article 21311 opération 63 : + 2 895.94 €.

25-05-2016/09 DECISION MODIFICATIVE N°3

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement « Rue St Jean » à Hyenville ne seront pas fait en 2016. Les crédits prévus seront donc utilisés pour le remaniage de la toiture du presbytère. La décision modificative suivante est prise :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :

Article 615221 : Bâtiments publics : + 10 000 €.

Chapitre 65 :

Article 657358 : Subventions aux autres groupements : - 10 000 €.

25-05-2016/10 ECOLE PROJET ART CONTEMPORAIN DEMANDE DE SUBVENTION.

Dans le cadre de la réalisation d'une exposition d'art contemporain au sein du groupe scolaire le week-end du 24 juin 2016 en compagnie de la venue d'intervenants ainsi qu'une visite à l'extérieur, il est demandé auprès du conseil municipal une subvention exceptionnelle de 800 €.

L'ensemble des enseignants du groupe scolaire souhaiterait également fixer définitivement une sculpture dans l'enceinte de l'école.

Madame MAURY signale que les écoles sollicitent peu la Commune sur leurs projets et sorties.

Monsieur GUICHEMERRE précise que c'est le rôle de la commune de venir en aide auprès des écoles.

Le conseil municipal, après discussion :

- Accepte le versement d'une subvention de 800 € auprès de la coopérative scolaire.
- Accepte la pose d'une sculpture dans l'enceinte de l'école.

ATTRIBUTIONS DETR

Monsieur GEYELIN informe le conseil que la DETR a été accordée pour les dossiers suivants :

Salle des fêtes :

Montant des travaux HT subventionnés : 82 586 €

Montant total de la DETR : 34 418 €

Rue de la Roseraie

Montant des travaux HT subventionnés : 76 767.50 €

Montant total de la DETR : 19 192 €

25-05-2016/11 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide d'adhérer au fonds de solidarité pour le logement 2016 moyennant une participation financière de :

- 0.60 € x 1817 habitants soit 1090.20 €

Autorise Mr le Maire à effectuer le règlement.

25-05-2016/12 FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2016

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide d'adhérer au fonds départemental d'aide aux jeunes pour l'année 2016 moyennant une participation financière de :

- 0.23 € x 1817 habitants soit 417.91 €

Autorise Mr le Maire à compléter le formulaire d'adhésion et à effectuer le règlement.

QUESTIONS DIVERSES

- a. Monsieur MAIRESSE prend la parole et signale que le carrefour situé au croisement de la 'Rue Bénite » avec la route de Montmartin/Mer situé à Hyenville est dangereux et que dernièrement un accident grave aurait pu se produire. Monsieur GEYELIN souligne que cette route est communale avec compétence communautaire et que celle de Montmartin/Mer est Départementale. Monsieur MAIRESSE questionne sur l'opportunité de mettre cette voie en sens unique ? Monsieur GEYELIN répond qu'il envisage de rencontrer Mr Jean MORIN, Conseiller Départemental à propos de l'avenir et l'aménagement des axes départementaux et qu'il soulèvera ce problème auprès de la Communauté de Communes.
- b. Monsieur MAIRESSE demande s'il est confirmé qu'une station de lavage doit s'installer au carrefour de la rue Royale. Il lui est répondu favorablement. Monsieur OUIIN rajoute que le plan d'aménagement a été établi et qu'une bande a été cédée au Département. Ce dernier nous remboursera les frais de bornage. Les travaux se feront au 2^{ème} semestre 2016.
- c. Monsieur MAIRESSE souhaiterait être éclairé sur la situation de Monsieur CRAHÉ. Ce conseiller municipal a quitté la commune mais n'a pas démissionné de ses fonctions. Monsieur GEYELIN lui répond que la condition d'éligibilité s'appréciant au jour de l'élection, il apparaît que le changement de domicile postérieurement à l'élection n'est pas une cause d'inéligibilité. En

conséquence, un conseiller municipal qui déménage n'est pas tenu de démissionner. Monsieur CRAHÉ a fait le choix de donner procuration lors des séances du Conseil Municipal.

- d. Monsieur LEBOUTEILLER informe l'assemblée que lors de la dernière réunion du SDEM, il a été délibéré la pose d'une borne pour véhicules électrique pour fin 2016 à Quettreville sur Sienne.
- e. Monsieur GEYELIN informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 03 juin 2016 avec les professionnels de la santé et la commission commerce-artisanat au sujet de la problématique médicale sur la commune. D'autre part une réunion avec les élus sera organisée le 08 juin 2016 à 19h à Saint Sauveur Lendelin avec les communes concernées par la fusion communautaire au 1^{er} janvier 2017.
- f. Monsieur OUIN fait part à l'assemblée qu'il a rencontré la société Alarme Manche Protection (AMP) qui a établi un devis auprès des artisans. La participation de la Commune s'élèvera à 3672 €.
- g. Mr Geyelin informe l'assemblée que la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun aura lieu Dimanche 29 mai 2016 à 11h30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 1^{er} juillet 2016 à 20h30 à la Mairie de Hyenville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Guy Geyelin